

AVENANT N°44

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CADRES ET AGENTS DE
MAITRISE DE L'EDITION DE MUSIQUE

Entre :

La CHAMBRE SYNDICALE DES EDITEURS DE MUSIQUE DE FRANCE (CEMF)

La CHAMBRE SYNDICALE DE L'EDITION MUSICALE (CSDM)

d'une part,

Et

UNION FEDERALE DES INGENIEURS, CADRES & TECHNICIENS DU LIVRE
ET DE LA COMMUNICATION (FILPAC-CGT)

Le SYNDICAT NATIONAL DE PRESSE, D'EDITION ET DE
PUBLICITE (SNPEP/FO)

La FEDERATION COMMUNICATION, CONSEIL, CULTURE (CFDT-
F3C)

Le SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE L'EDITION, DE LA
LIBRAIRIE ET DES ACTIVITES CONNEXES (SNPELAC-CFTC)

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- I. Les salaires conventionnels sont augmentés :
 - de 0,5 % le 1^{er} juin 2010.
- II. La valeur du point est en conséquence fixée comme suit :
 - 5,62 € au 1^{er} juin 2010.
- III. Les parties conviennent de se réunir de nouveau au mois de septembre 2010.

Paris, le 20 janvier 2010

CHAMBRE SYNDICALE DES EDITEURS DE MUSIQUE DE FRANCE (CEMF)

Monsieur Claude DUVIVIER
Président

CHAMBRE SYNDICALE DE L'EDITION MUSICALE (CSDEM)

Madame Nelly QUEROL
Présidente

**UNION FEDERALE DES INGENIEURS, CADRES & TECHNICIENS DU LIVRE
ET DE LA COMMUNICATION (FILPAC-CGT)**

Monsieur Laurent GABORIAU
Secrétaire

SYNDICAT NATIONAL DE PRESSE, D'EDITION ET DE PUBLICITE SNPEP/FO

Madame Jacqueline BECKER
Secrétaire Générale Adjointe

**La FEDERATION COMMUNICATION, CONSEIL, CULTURE (CFDT-
F3C)**

Madame Martine PROSPER
Secrétaire Nationale

**Le SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE L'EDITION, DE LA
LIBRAIRIE ET DES ACTIVITES CONNEXES (SNPELAC-CFTC)**

Monsieur Robert VANEE
Secrétaire Adjoint